

de 25 0/0" qui ne peuvent manquer de survenir une fois le principe adopté, nous aurons obtenu sans secousse le libre-échange complet.

Le tarif ne subit pas d'autre interprétation.

Il est conçu de façon à inclure non pas l'Angleterre seulement, mais le monde entier, comme le montre le texte des résolutions.

Nous avons dès maintenant un huitième de libre-échange.

L'année prochaine nous aurons un quart.

Bientôt nous aurons le tout et nous saurerons encore une fois le triomphe d'une idée libérale, comme nous avons salué le triomphe du principe du suffrage universel.

Cette fois encore nous avons le droit de dire à ceux qui s'écrient : la vieille école libérale est morte ; à ceux-là nous pouvons dire :

Vous mentez !

Elle vit l'école, et il vit le vieux rougisme.

Comme le charbon ardent enfoui sous la cendre, qui brille dans l'âtre, le libéralisme des Holton, des Huntingdon, des Dorian, de tous les libre-échangistes de la pléiade moderne, perce par tous les coins de ce tarif.

Nous nous en réjouissons ; nous nous glorifions surtout du démenti ainsi donné à ceux qui prétendent voir dans les réticences habiles de nos gouvernants une renonciation aux vieux principes du passé.

Que non !

Le gouvernement Laurier ne fait pas un pas sans soulever sur ses traces le parfum de liberté des grands jours.

Chaque mouvement, chaque démarche a l'ampleur du geste libéral.

Le geste est beau, suivant l'expression du poète socialiste.

Il nous réconforte.

Nous n'avons plus peur, lorsque nous voyons s'accumuler ces preuves de fidélité aux principes.

Nous sommes tellement convaincus que le vieux programme rouge n'est pas en danger et triomphera lentement mais sûrement, que, pour un peu, nous nous excuserions d'avoir eu des doutes et de les avoir émis en cette place.

VIEUX ROUGE.

Une excellente mesure

Le ministre de l'intérieur en France, vient d'adresser à des employés une circulaire qu'il est important de signaler parce qu'elle a trait à un état de choses qui n'est pas inconnu ici.

Voici d'après le *Temps* de Paris le fond de cette circulaire :

Plusieurs secrétaires de mairie ont reçu les sollicitations des éditeurs de certains annuaires, qui classent les citoyens d'après leurs origines confessionnelles. Ces éditeurs désireraient puiser leur documentation à des sources sûres. Mais qui ne voit pas que ces classifications n'auraient d'autre résultat que de fournir un aliment aux passions sectaires, et qu'elles sont directement contraires à l'esprit de la Révolution qui a voulu abolir toute distinction fondée sur la différence des opinions religieuses ? Le ministre de l'intérieur a donc été très bien inspiré en invitant les préfets à rappeler aux maires et aux secrétaires de mairie qu'ils ne doivent fournir aucun renseignement sur les cultes professés par les citoyens.

On sait que certains esprits exagérés avaient entamé en France, une campagne anti-cléricale, qui teurnait au fanatisme à rebours.

C'est contre ce fanatisme d'un nouveau genre, que le même journal s'exprime ainsi :

Est-ce que vraiment nous devrions assister à un réveil du fanatisme religieux ? En vérité, le